

Retrouvez l'actualité de votre section locale : <https://snfolc-alsace.fr>

Contactez votre section départementale : [snfolc67@gmail.com](mailto:snfolc67@gmail.com) // [snfolc68@gmail.com](mailto:snfolc68@gmail.com)



## Du 1er au 8 décembre 2022 : élections professionnelles dans la fonction publique

Les trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) voteront pour élire leurs représentants dans les différentes instances locales et nationales : comités sociaux (CSA), commissions administratives paritaires (CAP) et CCP (commissions consultatives paritaires).



### VOTER POUR

participer aux décisions indépendamment des courants politiques.



### VOTER POUR

se faire représenter dans le dialogue social de manière engagée.



### VOTER POUR

défendre le service public et l'école républicaine laïque.

#### Le CSA

La nouvelle instance du « dialogue social », résultat de la fusion entre le CT et le CHSCT : pour les questions collectives.

#### Les CAP

Cette année une seule commission pour tous les corps (Agrégés, certifiés, PLP, CPE, PsyEN, P. EPS) : pour les questions individuelles

#### Les CCP

L'équivalent des CAP pour les personnels non-titulaires (contractuels et AED - AESH)

Dans le climat actuel il est nécessaire de continuer le rapport de force avec un syndicat puissant, confédéré et revendicatif. La lutte pour sauver notre École, améliorer nos conditions de travail et préserver nos retraites passe par le **vote FO!**

## Comment voter ?

**Les titulaires du second degré votent 4 fois** : CSA ministériel, CSA académique, CAP nationale, CAP Académique.

**Les personnels contractuels du second degré, les AED et les AESH votent 3 fois** : pour le CSA ministériel, pour le CSA académique et pour leur CCP.

Pour la fonction publique d'Etat, le vote est électronique. Il faut donc se connecter *via* un ordinateur (durant la semaine des élections, votre établissement doit en mettre à disposition pour vous permettre de voter).

**Vous avez reçu le 13 octobre, dans votre messagerie professionnelle, un lien à usage unique pour activer votre compte électeur. Vous recevrez dans votre établissement un identifiant de vote.**

Si ce n'est pas le cas ou si vous l'avez égaré, connectez-vous au portail « élections » <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur> et renseignez votre adresse mail professionnelle de contact pour recevoir un nouveau lien à usage unique qui vous permettra d'activer votre compte. Contactez-nous en cas de difficultés.

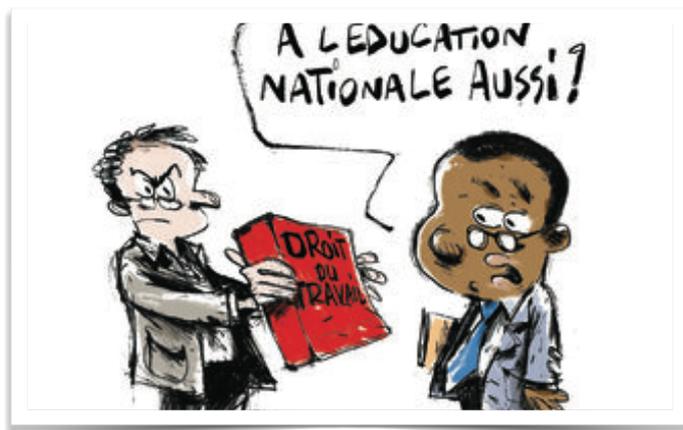
## Pourquoi voter FO ?

- Pour élire des commissaires paritaires qui siègent dans les CAP et vous accompagnent.
- Pour vous représenter et vous défendre, en toute indépendance, dans toutes les instances.
- Pour défendre les intérêts communs à tous les travailleurs et à tous les fonctionnaires grâce à la force confédérale et à la force du premier syndicat de la Fonction publique d'Etat.
- Pour défendre le service public.

## Quelques luttes locales :

*Les effectifs :*

[...] il n'est plus devenu rare d'observer une hausse des effectifs conséquente, notamment en collège, qui devient plus que problématique. Un exemple concret dans un collège du Bas-Rhin, parmi tant d'autres : des classes de sixième à 31 élèves comprenant 4 élèves à « besoins particuliers » (PAP ou ESS), 1 élève ULIS et 1 AESH s'occupant de deux élèves. En cinquième, une moyenne de plus de 31 élèves par classe, dont une classe à 32 élèves qui elle-même compte 10 élèves à



besoins particuliers et 1 élève UPE2A. Une classe de 32 élèves en quatrième dont 9 élèves à besoins particuliers. Même chose pour les classes de troisième qui accueillent également des élèves UPE2A en plus des élèves à besoins particuliers.

Si ce constat est fait quasiment partout, l'Académie de Strasbourg se distingue en ne respectant pas un article du Code de l'Education sur la loi pour l'Ecole de la confiance, selon lequel les dispositifs UPE2A et ULIS doivent être comptabilisés dans les effectifs globaux de leur classe de référence (Article L.351-1-1). Ce qui permet de sous-estimer les effectifs réels, de fermer des classes, de supprimer des postes.

**Dans ce collège, comme dans d'autres établissements, ce sont des syndiqués SNFOLC qui mènent les actions auprès du Rectorat et qui font entendre la colère des collègues.**

*La liberté pédagogique :*

Les attaques contre la liberté pédagogique semblaient pour le moment se cantonner au lycée, où sont mis en place, depuis un an, les « projets locaux d'évaluation » [...]. Attaché à la dite liberté pédagogique, le SNFOLC dénonce bien évidemment cette tentative supplémentaire de caporalisation du corps enseignant. Mais voici que de zélés personnels de direction tentent d'imposer la même approche au collège, devançant sans doute les injonctions de l'institution, certainement mûs par des considérations de carrière. Ainsi, certains d'entre eux se sont-ils mis en tête d'interdire **le 0 pour travail non rendu**. Si cette question peut sembler anodine, il n'en est rien : c'est une véritable délégitimation du personnel enseignant, et un énième mésinterprétation de la notion de « bienveillance ».

Une telle disposition, si elle était adoptée dans les établissements, n'en serait pas moins irrégulière. **En effet, le code de l'éducation en son article 912-1 stipule que les enseignants sont « responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves » et qu'ils « procèdent à leur évaluation ».**

*La gabegie du 4.0*

La Région Grand-Est [demande] de réduire la voilure concernant l'attribution des licences numériques des manuels scolaires pour nos élèves. En effet, le budget alloué à notre lycée est trop restreint pour permettre aux élèves de bénéficier de l'ensemble des manuels préconisés par les équipes enseignantes. Les conseils d'enseignement de rentrée ont donc été consacrés en partie aux « efforts » que chaque discipline allait fournir pour supprimer leur demande de licence, dans les niveaux de classe jugés les « moins pertinents ».

Il y a 5 ans, la Région poussait à la roue pour équiper les élèves de seconde d'ordinateurs portables, quasiment à marche forcée, contre l'avis des équipes pédagogiques (temps d'écran déjà important pour nos adolescents, troubles musculo-squelettiques consécutifs aux mobiliers scolaires inadaptés, fatigue oculaire, etc.). **Et à présent ce matériel serait destiné à devenir une coquille vide ?** Le Grand Est apporte comme argument une étude selon laquelle beaucoup de collègues n'emploieraient pas ces manuels, financés ainsi pour rien. C'est ignorer la capacité d'appropriation de nos lycéens de ces manuels comme ressources complémentaires aux supports pédagogiques réalisés par leur enseignants.

*L'orientation des élèves*

Que reste-t-il des CIO dans le Haut-Rhin ? Le CIO de Saint-Louis ne fonctionne plus depuis cette rentrée, et après la fermeture d'une annexe à Mulhouse et d'un CIO à Thann, il ne reste plus que 4 CIO dans le 68, un à Mulhouse, un à Colmar, un à Guebwiller et le dernier à Altkirch. Mais ce sont les moyens humains sur lesquels reposent ces CIO qui nous alertent encore plus. Alors que les contre-réformes de Blanquer font reposer sur les épaules des élèves de lycée le poids de plus en plus élevé de choix cruciaux pour leur avenir du fait des choix de spécialités et de Parcoursup, le nombre des PsyEN se réduit à peau de chagrin. En cette rentrée, trois postes ont été supprimés au CIO d'Altkirch, ce qui porte à 4 le nombre de PsyEN dans ce secteur qui comprend les deux lycées avec les effectifs d'élèves les plus élevés de l'Académie de Strasbourg. À Mulhouse ce sont 7



PsyEN qui travaillent sur un secteur qui nécessiterait 17 postes.

**Dans ce contexte, Les PsyEN ne disposent plus du temps nécessaire pour venir en aide à l'ensemble des élèves qui en a besoin**, alors que dans le même temps, leurs tâches se sont multipliées après la révision de leur statut en 2017. Leur rémunération comme celle de l'ensemble des employés de l'Éducation Nationale est trop faible. Ces personnels sont par ailleurs contraints de se déplacer quotidiennement d'établissements en établissements avec des règles de remboursements de leur frais de carburant et de repas qui les pénalisent.[...].

**Le SNFOLC rappelle qu'il a combattu contre la réforme du lycée Blanquer qui a imposé le contrôle continu et Parcoursup** : il demande le rétablissement du bac national anonyme comme diplôme ouvrant le droit aux élèves de faire des études dans la filière de leur choix. Le SNFOLC rappelle également qu'en 2017, il a combattu contre la création du corps des PsyEN, contre le point de vue de la FSU qui avait milité pour la création de ce corps, le déconnectant statutairement de l'Éducation nationale. **Il soutient tous les PsyEN qui doivent rester dans l'Éducation nationale, fonctionnaires d'État**, et qui réclament une véritable amélioration de leur pouvoir d'achat et des conditions de travail leur permettant d'agir dans l'intérêt réel des élèves qu'ils ont sous leur responsabilité.

### LE SNFOLC ALSACE AFFICHE LE BILAN DÉSASTREUX DE LA RENTRÉE EN ALSACE\* :

- 57% des collègues constatent des classes surchargées !
- 47% des collègues constatent des problèmes matériels !
- 29% des collègues constatent des postes non pourvus ou non remplacés !

**96%** des personnes ayant répondu **constatent des difficultés à travailler dans de bonnes conditions !**

\* Résultats d'une enquête menée auprès des collègues de l'académie entre septembre et octobre 2022.

FNEC FP

# FO

QUAND FO DÉNONCE  
UNE CONTRE-RÉFORME  
IL VOTE CONTRE!



## Qui a voté quoi ?

<p><b>Décret Hamon</b> Redéfinissant nos obligations de service (Décret du 20 août 2014)</p>	<p>VOTE AU CTM* 27 MARS 2014 <b>POUR /</b> CFDT, UNSA <b>CONTRE /</b> FO, CGT, SUD SNUEP-FSU, ABSTENTION / SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU</p>	<p>Augmentation de la charge de travail. Nouvelles missions non rémunérées rendues obligatoires. Postes à complément de service rendus légaux.</p>
<p><b>Réforme du collège Vallaud Belkacem</b></p>	<p>VOTE AU CSE* 10 AVRIL 2015 <b>POUR /</b> CFDT, UNSA, MEDEF <b>CONTRE /</b> FO, FSU, CGT, FGAF, Solidaires</p>	<p>Diminution des horaires de certaines disciplines. Suppressions de postes. Concurrence entre les disciplines. Aggravation des inégalités. Autonomie des établissements pour plus d'arbitraire. Education locale = low cost.</p>
<p><b>Protocole PPCR</b> Validation par les Organisations Décrets statutaires PPCR enseignants et CPE (suite du PPCR)</p>	<p>30 SEPTEMBRE 2015 <b>POUR /</b> FSU, UNSA, CFDT, CFTC <b>CONTRE /</b> FO, CGT, Solidaires VOTE AU CTM 7 DÉCEMBRE 2016 <b>POUR /</b> CFDT, FSU, UNSA <b>CONTRE /</b> FO, CGT, SNALC</p>	<p>Evaluation selon des critères non disciplinaires. Entretien de carrière avec le Chef d'établissement. Ralentissement des carrières. Blocage définitif de certaines carrières dès le 8<sup>e</sup> échelon (avis « à consolider »). CAPA supprimées = fonctionnement opaque lors des campagnes de promotion. Classe exceptionnelle, mais pas pour tous (missions).</p>
<p><b>Création du corps PSY-EN</b> modifiant le statut des personnels enseignants d'éducation et d'orientation Décret du 1er février 2017</p>	<p>VOTE AU CTM 16 NOVEMBRE 2016 <b>POUR /</b> FSU, UNSA, SNALC <b>CONTRE /</b> FO <b>POUR /</b> UNSA, SNALC, CFDT <b>CONTRE /</b> FO, CGT ABSTENTION / FSU</p>	<p>Temps de travail annualisé. Permanences possibles pendant les vacances. Perte d'indemnités. Indemnités différenciées selon le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré.</p>
<p><b>Réforme Blanquer</b> du baccalauréat</p>	<p>VOTE AU CSE 21 MARS 2018 <b>POUR /</b> UNSA, SNALC <b>CONTRE /</b> FO, CFDT, FSU, CGT, Solidaires</p>	<p>Contrôle continu : suppression du caractère national du BAC. Augmentation de la charge de travail et de la pression pour les professeurs en lycée. Attaques contre la liberté pédagogique.</p>
<p><b>Note de service sur les mutations 2019</b> dans le second degré</p>	<p>VOTE AU CSE 21 MARS 2018 <b>POUR /</b> FSU, SNALC, FGAF, CGT <b>CONTRE /</b> FO ABSTENTION / UNSA, CFDT</p>	<p>Changement des règles. Baisse des bonifications pour les stagiaires et les enfants à charge.</p>

\*CTM = Comité Technique Ministériel  
\*CSE = Conseil Supérieur de l'Éducation